Grand Genève

« La zone franche permettrait à tous de vivre décemment dans le Grand Genève »

Les 30 novembre et 1er décembre, le Global Studies Institute de l'Université de Genève organise un grand colloque sur la zone franche : son histoire et surtout la possibilité d'en faire une adaptée au XXIe siècle pour résorber les inégalités du Grand Genève, ainsi que nous le dit l'historien Claude Barbier, initiateur du rendez-vous…



Claude Barbier à l'Université de Genève où il enseigne, a monté un rendez-vous où viendront bon nombre d'experts comme Sébastien Lambelet ou Vincent Kaufmann du Cercle du Léman, ou encore des chercheurs alsaciens. Photo S.C.

Pourquoi relancer cette idée de zone franche avec ce colloque ?

« Parce que ce sont les 250 ans du statut spécial du Pays de Gex, mais surtout parce que j'ai le sentiment que l'on ne peut pas s'en sortir dans ce territoire si les disparités de revenus continuent de grandir de part et d'autre de la frontière. Le Grand Genève est une réalité humaine et l'on doit permettre à tout le monde de vivre décemment, notamment en garantissant l'accès au logement. C'est cela qui fera société, malgré ces écarts de revenus. »

En quoi la zone franche serait une réponse ?

« Parce qu'elle permettrait à la Haute-Savoie près de la frontière et au Pays de Gex d'avoir une économie autre que présentielle, sans pour autant péjorer la place économique de Genève. Le canton pourrait même trouver là plus de mètres carrés pour ses activités économiques, alors qu'il a un territoire contraint. Et en même temps, cela pourrait rééquilibrer les relations : aujourd'hui Genève puise dans le territoire français sans participer comme il faudrait. »

Historiquement, c'était quoi philosophie de la zone franche ?

« La séparation politique de Genève et de son arrière-pays, entérinée par le traité de Saint-Julien en 1603, n'a jamais empêché la ville centre de commercer avec ces territoires, quitte, pour cela, à créer des statuts particuliers, en dehors du droit commun, comme celui de 1776 pour le Pays de Gex, puis l'instauration de zones franches (1815-1816). Elles garantissaient l'accès de Genève aux cultures vivrières, et ont aussi fait que ce territoire a fonctionné excellemment bien entre 1860 et la Première Guerre mondiale, avec une circulation des populations. Les monnaies avaient les mêmes cours, sans effet d'aubaine. Des Suisses venaient même travailler en France. Puis, après la Première Guerre mondiale, le franc français s'est effondré, et l'on n'a jamais retrouvé cette proximité avec Genève, jusqu'à l'apparition des frontaliers jusqu'aux années 50. »

Quelle pourrait être la forme d'une zone franche moderne ?

« Ce sera tout l'objet de ce colloque, car aujourd'hui, c'est un sujet un peu mort politiquement. Il en reste quelques réminiscences du côté des milieux économiques, ou ceux autonomistes savoisiens, mais cela ne va jamais au-delà de l'incantation. Ce statut existe néanmoins ailleurs. Des universitaires et des spécialistes alsaciens viendront ainsi parler de l'expérience de Bâle-Mulhouse, où l'aéroport suisse est sur territoire français, ce qui a donc conduit à la création d'une zone franche. Il y a aussi le projet de revitalisation franco-allemand de la zone de Fessenheim. Alors que l'État ne prend pas la mesure de ce qui se passe sur notre territoire, l'objectif est la capacité d'avoir un projet géré localement. Qui pourrait être adossé à des mécanismes particuliers. Comme l'État gagne sur les dépenses de consommation des frontaliers, on pourrait se baser sur une année zéro fiscale de TVA, taxe sur les produits pétroliers, etc. Tout supplément encaissé par l'État à partir de cette année zéro viendrait alimenter un fonds pour soutenir ceux qui viennent travailler en euros. Et géographiquement on instaurerait une progressivité, en cœur de zone à 100 % plus loin à 50, etc., pour éviter de recréer un effet de seuil. Mais ce n'est qu'un exemple. »

● **Propos recueillis par Sébastien Colson**

Colloque les 30 novembre (14 h) et 1er décembre (19 h) au château de Voltaire à Ferney. Entrée libre, sur inscription : www.unige.ch

Genève ● **Les travaux du parc des Vernets démarreront en janvier**



Le secteur de la patinoire des Vernets, pourtant pas loin de Plainpalais, n'est pas vraiment très esthétique aujourd'hui. Photo S.C.

Quand on regarde aujourd'hui la façade de la patinoire des Vernets, on a un peu l'impression de revenir dans les années 60. La vénérable patinoire elle-même, qui a fait son temps et sera remplacée comme antre du Genève Servette Hockey Club par celle du Trèfle Vert au début des années 2030. Mais aussi le parking qui dépare dans ce quartier en pleine mutation des Vernets. Il disparaîtra toutefois bientôt puisque la Ville a annoncé ce jeudi 5 novembre le début des travaux de transformation en un parc pour le 11 janvier prochain. Verront le jour « une grande prairie centrale, une rivière à ciel ouvert, des allées bordées d'arbres, ainsi que des espaces dédiés à la détente et aux loisirs ». Mais les travaux dureront tout de même trois ans, de quoi voir se faire la transformation petit à petit… Ce secteur fait partie du périmètre d'aménagement Praille-Acacias-Vernets, futur deuxième centre-ville de Genève…



Découvrez toutes nos résidences dans le Grand Genève

Crédit Agricole Immobilier vous accompagne dans vos projets immobiliers dans le Grand Genève

BÔ-SALÈVE - BEAUMONT (74)

- Appartements neufs du 3 au 4 pièces
- Cuisine et salles de bains aménagées
- Stationnements privatifs inclus

ca-immobilier.fr

04 88 80 88 80

Appel non surtaxé

IMMOBILIER

CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER PROMOTION – Siège social 12 place des Etats-Unis, 92545 Montrouge cedex – société par actions simplifiée à associé unique au capital de 57 687 000 euros - R.C.S. Nanterre 397942004 – Groupe Crédit Agricole. *Source : Google Maps, temps indicatifs. Plus d'informations sur les différents appartements de la résidence, les délais de livraisons des appartements et leurs prestations, par téléphone au 04 88 80 88 80 (appel non surtaxé, coût d'un appel local, passé du lundi au jeudi de 9h à 19h et le vendredi de 9h à 18h) et sur notre site Internet ca-immobilier.fr. Illustration non contractuelle due à une libre interprétation de l'artiste et susceptible de modifications pour raisons techniques et administratives. Les appartements sont vendus et sont livrés non meublés. Conception: IWEGO. Crédit Agricole Immobilier - Août 2026.

ES7406 - V0